

POLITIQUE DU TOURISME DU CANTON DU VALAIS



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS





SOMMAIRE

Avant-propos	4
Introduction	6
Contexte	8
Importance socioéconomique du tourisme	10
Développements attendus	12
Vision et objectifs	18
Vision	20
Objectifs de la politique du tourisme	21
Valeurs	22
Marque Valais	22
Points forts de l'engagement pour les prochaines années	24
Tâches de la Confédération	27
Développement territorial	28
Développement économique	29
Formation	30
Agriculture, nature et paysage	31
Transports	32
Culture et patrimoine culturel	33
Financement du tourisme	34

AVANT-PROPOS

Comme par le passé, le tourisme reste l'un des secteurs à forte croissance à travers le monde. L'industrie touristique valaisanne a néanmoins un grand besoin d'adaptations. Le changement de comportement en matière d'information et d'achat suite aux progrès technologiques, l'acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires ainsi que la forte appréciation du franc suisse observée ces dernières années obligent nombre d'entreprises actives dans le tourisme à procéder à un examen approfondi de leurs modèles économiques.

L'Etat du Valais veille à ce que le secteur touristique valaisan puisse poursuivre son développement et en particulier contribuer au maintien des activités économiques dans les vallées latérales. En l'occurrence, la croissance qualitative doit avoir la primauté sur la croissance quantitative, ce qui signifie que l'industrie touristique doit se développer avant tout grâce à l'amélioration de la productivité. Ceci notamment du fait que 33% de la valeur ajoutée à l'exportation du Canton du Valais est générée par le tourisme, selon les analyses menées par l'Observatoire valaisan du tourisme dans le cadre du compte satellite du tourisme valaisan.

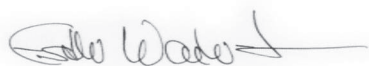
Avec la réalisation du projet « Tourisme 2015 » et les modifications qui en ont découlé au niveau de la loi sur le tourisme, ainsi que la création de la société de promotion intersectorielle, mais également l'amélioration des bases statistiques et scientifiques pour la branche, le Canton du Valais a significativement amélioré ses conditions cadres au niveau cantonal au cours des dernières années. S'y ajoutent encore de nouveaux instruments de soutien financier comme le fonds cantonal pour le tourisme ou l'octroi de garanties en faveur des entreprises du secteur touristique.

Avec la présente politique du tourisme, l'Etat du Valais veut contribuer dans son domaine d'influence à ce que le tourisme puisse exploiter ses potentiels de manière optimale. C'est pourquoi l'Etat du Valais agit en respectant l'importance du tourisme à tous les niveaux et dans toutes les politiques sectorielles.

En examinant de manière proactive et ciblée les défis à relever et en soutenant les solutions envisagées par le secteur du tourisme, l'Etat du Valais veut aider de manière proactive le tourisme à surmonter les défis structurels actuels.

Le Valais dispose des meilleurs arguments tant pour le tourisme d'été que d'hiver. Un paysage unique aux multiples facettes, une diversité culturelle et des spécificités régionales, un climat méditerranéen et une population fière sont autant d'atouts de premier ordre pour un tourisme florissant.

Nous sommes persuadés que la branche touristique valaisanne, soutenue par la présente politique du tourisme, maîtrisera les défis d'aujourd'hui et participera à nouveau dans le futur au marché touristique en expansion.



Esther Waeber-Kalbermatten
Présidente du Conseil d'Etat



Raymond Carrupt
*Président de la Chambre
valaisanne de tourisme*



INTRODUCTION



Selon la loi du 9 février 1996 sur le tourisme, l'Etat a notamment pour tâche d'élaborer la politique cantonale du tourisme en collaboration avec l'association faitière du tourisme et de veiller à son application. Le but de la politique cantonale du tourisme est d'harmoniser les mesures visant à favoriser le développement d'un tourisme de qualité entre les milieux liés au tourisme et les collectivités publiques, tout en respectant les politiques sectorielles.

La dernière politique du tourisme de l'Etat du Valais date de 2003. Une actualisation s'impose en raison des changements observés au cours de ces dernières années.

Avec la réalisation du projet « Tourisme 2015 » et les modifications qui en ont découlé au niveau de la loi sur le tourisme, ainsi que la création de la société de promotion intersectorielle Valais / Wallis Promotion, mais également l'amélioration des bases statistiques et scientifiques pour la branche, le Canton du Valais a significativement amélioré ses conditions cadres au niveau cantonal au cours des dernières années. S'y ajoutent encore de nouveaux instruments de soutien financier comme le fonds cantonal pour le tourisme ou l'octroi de garanties en faveur des entreprises du secteur touristique.

En procédant à un examen proactif approfondi, compte tenu des opportunités et des risques, et en soutenant de manière ciblée les solutions envisagées par la branche, l'Etat du Valais veut continuer à aider le secteur du tourisme à surmonter les défis structurels actuels.

Comme la politique du tourisme décrit le soutien apporté à la branche par l'Etat du Valais au cours des 10 à 15 prochaines années, le rapport y relatif se compose des chapitres suivants.

- **2. Contexte :** Ce chapitre propose une brève analyse et description de l'importance socioéconomique actuelle du tourisme pour le Valais, des développements prévus suite aux modifications de l'environnement économique et des réactions attendues de la branche à ces modifications. Il est très important de comprendre le contexte et les développements escomptés, afin d'établir les bonnes priorités et afin que l'Etat puisse soutenir la branche de manière pertinente. Par la suite, ce chapitre servira à rappeler dans quelles conditions la politique du tourisme a été élaborée. Si ces conditions devaient différer considérablement des attentes actuelles, il faudrait prévoir une mise à jour anticipée de la politique du tourisme.
- **3. Vision et objectifs :** Ce chapitre constitue le cœur de la politique du tourisme puisqu'il définit les objectifs fixés par l'Etat pour soutenir activement la branche.
- **4. Points forts de l'engagement pour les prochaines années :** Ce chapitre esquisse les domaines de mesures à réaliser en priorité dans les différentes politiques sectorielles. Il s'agit de domaines thématiques dans lesquels il y a lieu d'agir, mais aussi de domaines dans lesquels il faudrait absolument poursuivre les mesures actuelles.

Les modifications des conditions-cadres requièrent une actualisation de la politique du tourisme

Structure du rapport





Valeur ajoutée brute
de CHF 2.4 mia

40 % de la valeur ajoutée
de l'exportation

33 % de la valeur ajoutée
de l'exportation sont
liés au tourisme

2.1 - Importance socioéconomique du tourisme

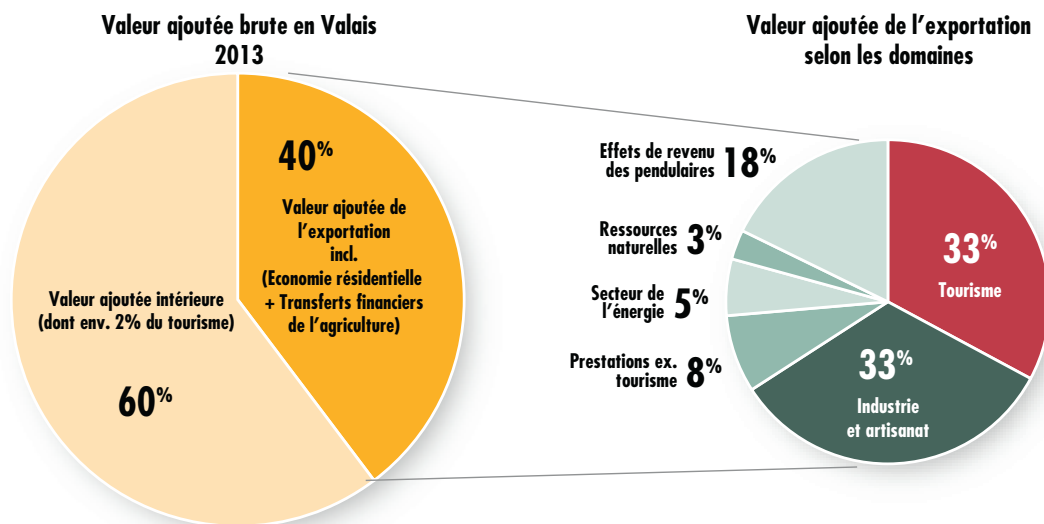
Pour l'année 2013, le canton du Valais comptabilisait 130'000 personnes actives (en équivalents plein temps). Selon l'OFS, la valeur ajoutée brute du canton du Valais en 2013 s'élevait à environ CHF 16.5 mia. En 2014, la HES-SO Valais/Wallis a analysé la contribution du tourisme à la valeur ajoutée du canton du Valais. Elle s'élève au total à environ CHF 2.4 mia, soit 15 % de la valeur ajoutée.

Pour le développement économique d'une région, il est crucial que les prestations ou les produits puissent être vendus (exportés) à des acteurs extérieurs à la région, car c'est l'afflux de fonds provenant de l'extérieur qui contribue principalement à accroître la prospérité. Comme la figure ci-dessous le montre, 60 % de la valeur ajoutée brute est liée à l'économie intérieure, le solde de 40 % concernant l'exportation, c'est-à-dire une valeur ajoutée qui provient de l'échange avec d'autres cantons et pays; dans la présente considération, les transferts financiers de l'agriculture et l'économie résidentielle (c'est-à-dire l'effet de revenu des pendulaires) ont été intégrés dans la valeur ajoutée de l'exportation.

La valeur ajoutée du tourisme calculée par la HES-SO Valais/Wallis et attribuée à la valeur ajoutée intérieure et de l'exportation montre qu'environ 33 % de la valeur ajoutée de l'exportation du canton du Valais revient au tourisme. Il s'agit en l'occurrence de la valeur ajoutée touristique générée en Valais par les hôtes hors canton et internationaux.

La valeur ajoutée touristique émanant des habitants du canton du Valais a été attribuée à la valeur ajoutée intérieure. Il faut constater qu'au sein de l'économie intérieure, le tourisme a comparativement peu d'importance.

Fig. 1 - Estimation de l'importance socioéconomique du tourisme



Source : BHP - Hanser und Partner AG selon les données de BAK BASEL Economics et HES-SO Valais/Wallis

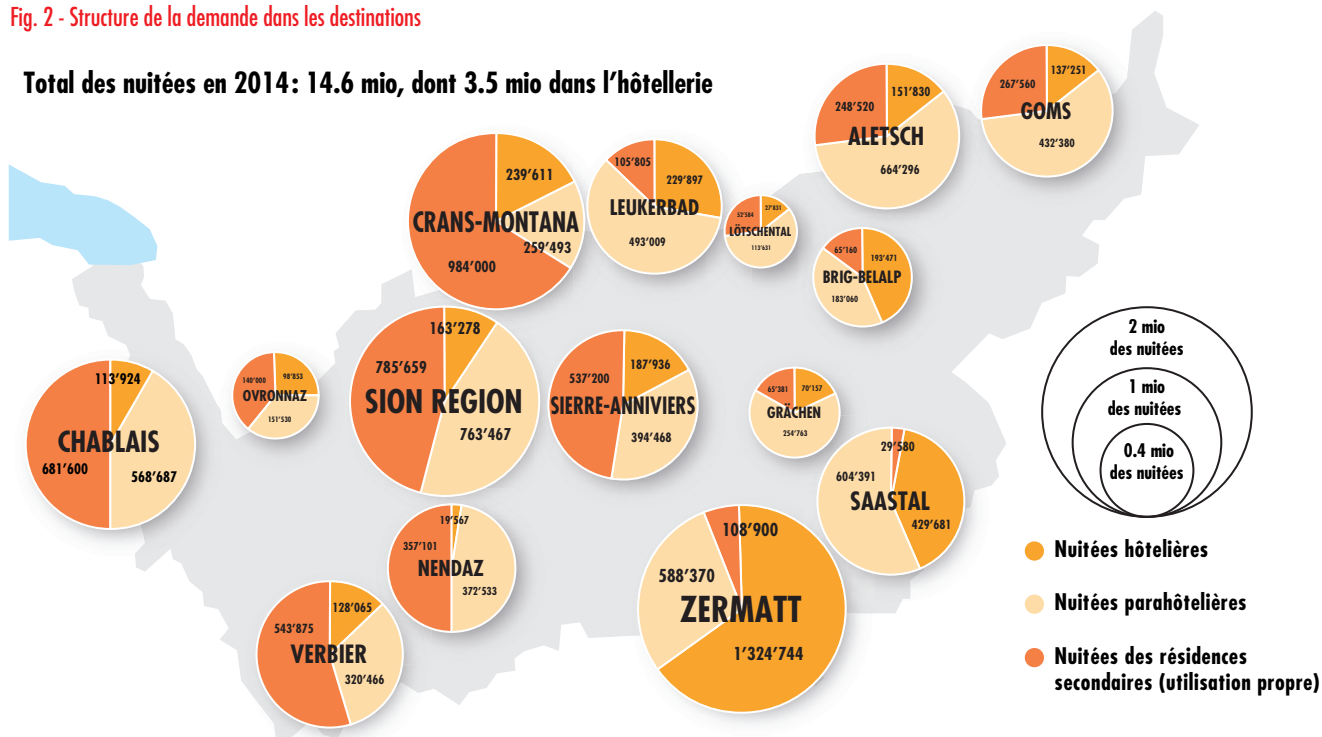
Une analyse approfondie de la valeur ajoutée touristique montre qu'au sein du tourisme, les deux tiers de la valeur ajoutée sont liés aux résidences secondaires. Cette valeur ajoutée est générée par la construction et l'exploitation des résidences secondaires ainsi que par la consommation de prestations touristiques ou autres par les propriétaires de résidences secondaires et leurs hôtes. Un tiers environ de la valeur ajoutée touristique provient de la consommation des clients des hôtels et des touristes d'un jour.

Comme le montre la figure ci-dessous, il existe en Valais des différences régionales considérables quant aux ressources de la valeur ajoutée touristique. Comme à peine 20% seulement des résidences secondaires se trouve dans le Haut-Valais, on part du principe que la grande partie de la valeur ajoutée dépendant des résidences secondaires est générée par les destinations du Bas-Valais. Dans le même temps, compte tenu de la répartition des lits d'hôtels, on suppose que plus de la moitié de la valeur ajoutée créée par l'hôtellerie concerne la vallée de Zermatt et la vallée de Saas, et un tiers seulement les destinations du Bas-Valais.

Les résidences secondaires dominent la valeur ajoutée touristique

Différences régionales marquées entre les régions

Fig. 2 - Structure de la demande dans les destinations



Source : BHP - Hanser und Partner AG selon les données de BAK BASEL Economics

La pression sur les entreprises touristiques reste forte

La demande touristique augmente

2.2 - Développements attendus

Depuis l'élaboration de la dernière politique valaisanne du tourisme (2003), les conditions-cadres de l'industrie suisse du tourisme ont énormément évolué et ont mis la branche face à de grands défis.

- ▲ La modification du taux de change EUR/CHF a provoqué un net affaiblissement de la compétitivité des entreprises touristiques suisses en termes de prix.
- ▲ Compte tenu des tarifs aériens avantageux, la mobilité internationale des hôtes s'est fortement accrue.
- ▲ La construction de résidences secondaires a considérablement reculé suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les résidences secondaires.
- ▲ L'extension d'Internet a renforcé la transparence des prix et donc également la compétitivité-prix. Elle a aussi donné la possibilité à de nouveaux fournisseurs de s'attribuer une partie de la marge des prestataires touristiques (par ex. Google, booking.com).

Pour créer les conditions-cadres optimales, la nouvelle orientation de la politique du tourisme doit tenir compte des changements observés au cours des dernières années. Dans la mesure du possible, il convient également d'anticiper les futures modifications de l'environnement économique et les adaptations stratégiques escomptées de la branche. Les chapitres ci-après expliquent brièvement les hypothèses retenues pour la politique du tourisme.

2.2.1 - Modifications de l'environnement économique

Pour une évaluation systématique des modifications de l'environnement économique prévues dans un proche avenir, les principaux aspects du point de vue touristique ont été répartis dans les trois domaines suivants:

- ▲ Conditions du marché/de la demande
- ▲ Situation concurrentielle
- ▲ Conditions de production

Les chapitres ci-après traitent brièvement des modifications attendues dans les différents domaines qui seront en fine résumées dans un aperçu récapitulatif (cf. Fig. 3).

Conditions du marché / de la demande

Au cours des dernières décennies, les voyages à travers le monde ont connu une forte augmentation. Alors qu'en 1950, on ne totalisait que 25 millions de déplacements transfrontaliers, on en comptait déjà plus de 1.2 milliard en 2015 selon les indications de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT). D'ici 2020, l'OMT prévoit une nouvelle croissance annuelle de 3.8%, ce qui correspond à une augmentation des déplacements transfrontaliers de plus de 40 millions par an.

Cependant, la croissance de la demande ne se répartit pas de manière uniforme sur les différentes régions du globe. En lien avec la tendance générale à la hausse, on constate également d'importants déplacements des parts de marché. D'une part, des pays en plein essor ont fait leur apparition en tant que nouvelles destinations, raison pour laquelle les destinations traditionnelles perdent des parts de marché et d'autre part, le comportement en matière de voyages et de loisirs s'est modifié.

La demande touristique en Valais dépend avant tout de l'évolution de la demande touristique dans l'arc alpin. Une étude de l'évolution des nuitées hôtelières dans tout l'arc alpin montre qu'au cours des 30 dernières années, le tourisme estival dans les Alpes a stagné, voire légèrement reculé. Par contre, pendant la même période, le tourisme hivernal s'est nettement développé. Pourtant, si l'on ne considère que les 10 dernières années, l'évolution de la saison estivale s'est avérée légèrement meilleure que celle de la saison hivernale.

En se projetant dans l'avenir, on prévoit notamment les tendances suivantes importantes pour le Valais :

- Les sports d'hiver dans l'arc alpin stagnent, respectivement affichent dans le meilleur des cas de légers taux de croissance. Dans la situation actuelle de concurrence, les destinations suisses de sports d'hiver sont à la peine, raison pour laquelle on peut tout au plus s'attendre à une stagnation de la demande en termes de sports d'hiver pour les prochaines années. Malgré tout, les sports d'hiver restent déterminants pour les destinations valaisannes, car pour l'avenir également, le Valais doit miser sur sa compétitivité hivernale (compte tenu de l'offre limitée et des clients prêts à dépenser plus) plutôt qu'estivale.
- Pour leurs vacances d'été, la majorité des Européens recherchent le soleil et la chaleur : c'est pourquoi les vacances d'été traditionnelles en montagne ont été remplacées par des vacances balnéaires ou sportives dans des régions situées plus au sud. En lieu et place, les Alpes bénéficient de séjours de courte durée réservés à la dernière minute et en fonction de la météo (week-ends prolongés). Tant qu'il existera des offres concurrentielles en termes de prix comprenant une «garantie beau temps», il sera difficile d'attirer à nouveau les vacanciers dans l'arc alpin.
- Des couches de population à fort pouvoir d'achat, qui s'intéressent à des voyages en Europe et en Suisse, sont apparues dans les pays avec un développement économique rapide (en particulier le Proche-Orient et l'Asie). Le développement économique, l'ouverture politique (notamment de la Chine) et l'augmentation des expériences touristiques des hôtes originaires de ces pays laissent présager une nouvelle croissance de la demande. De nouvelles opportunités s'offrent aux prestataires capables de réagir aux besoins des clients provenant des marchés lointains.

Situation concurrentielle

On cherche en vain les signes d'une hausse de l'euro pour atteindre le niveau de CHF/EUR 1.60 de 2008. Au contraire, les différentes prévisions de la BNS et de la BCE concernant la politique monétaire et l'évolution générale des intérêts et des taux de change laissent supposer que le taux de change EUR/CHF se maintiendra, dans le meilleur des cas, au niveau actuel (de l'ordre de CHF/EUR 1.10). Il en résulte une variation de l'indice du niveau des prix des restaurants et des hôtels suisses, observée entre 2008 et 2015, de 115 à quasiment 160 points, qui n'est pas compensée par les variations du taux de change contrairement aux pays voisins, mais qui oblige les acteurs à regagner leur compétitivité en termes de prix par des mesures économiques concrètes.

A court terme, respectivement au niveau des entreprises uniquement, de telles économies de coûts ne semblent guère possibles, raison pour laquelle la situation de concurrence pour les prestataires touristiques suisses restera difficile.

A long terme, il faut s'attendre à ce que la valorisation du taux de change observée actuellement s'atténue et à ce qu'on se rapproche à nouveau d'une parité. Mais dans le même temps, la pression de la concurrence internationale, favorisée par les prix bas de la mobilité et par les possibilités d'Internet d'offrir une transparence sur les prix et sur les offres à travers le monde, va rester forte.

Conditions de production

En termes de coûts dans le tourisme, ce sont les dépenses de personnel qui pèsent le plus dans la balance, car les charges salariales en Suisse sont sensiblement plus élevées que celles à l'étranger et les augmentations de la productivité dans les structures actuelles ne sont guère possibles sans péjoration du service. A la lumière de l'évolution du reste de l'économie en Suisse, on estime que les dépenses de personnel dans le tourisme continueront d'augmenter et que cet handicap des coûts persistera.

Compte tenu de l'accroissement du poids politique de la population urbaine, qui exige la protection de l'environnement et du paysage dans les régions de montagne, et en raison de l'augmentation générale des prescriptions de sécurité pour les bâtiments et les installations, on suppose que les règlements qui touchent également le tourisme vont se multiplier. Cela peut diminuer les possibilités du tourisme suisse de réaliser des projets pionniers majeurs, comparativement aux destinations de pays en plein essor.

Par rapport à nombre d'autres destinations alpines, la plupart des destinations touristiques valaisannes sont facilement accessibles par avion, en train ou en voiture. D'autres améliorations sont prévues avec la construction en cours de l'A9 dans le Haut-Valais, l'extension de la cadence semi-horaire dans différentes vallées latérales et l'optimisation escomptée de l'utilisation touristique de l'aéroport de Sion (vols internationaux à l'exemple d'Innsbruck). On peut donc s'attendre à ce que le Valais (dans les principaux marchés) maintienne, voire renforce légèrement sa position face à la concurrence grâce au nombre croissant de résidents de courte durée qui attachent une très grande importance à l'accessibilité.

S'agissant des autres coûts de production (en particulier biens négociés au niveau international), on part du principe que la tendance à la baisse constante des prix (pour une qualité identique) va perdurer, raison pour laquelle ces coûts perdront encore de leur importance par rapport au coût total. Dans le même temps, les entreprises touristiques suisses pourront bénéficier d'un léger effet compensatoire dans ce domaine si l'euro continue de s'affaiblir.

Stagnation des sports d'hiver qui restent cependant le marché principal à l'heure actuelle

Remplacement des vacances d'été traditionnelles par des séjours de courte durée

Les marchés lointains croissent et offrent de nouvelles opportunités

Le franc fort reste problématique pour le tourisme en Suisse

La pression concurrentielle internationale reste forte

Les coûts de personnel continueront d'augmenter

Les réglementations spécifiques au tourisme se multiplient

La mobilité et l'accessibilité s'améliorent encore

Les autres coûts de production affichent une baisse relative

Les autres coûts de production affichent une baisse relative

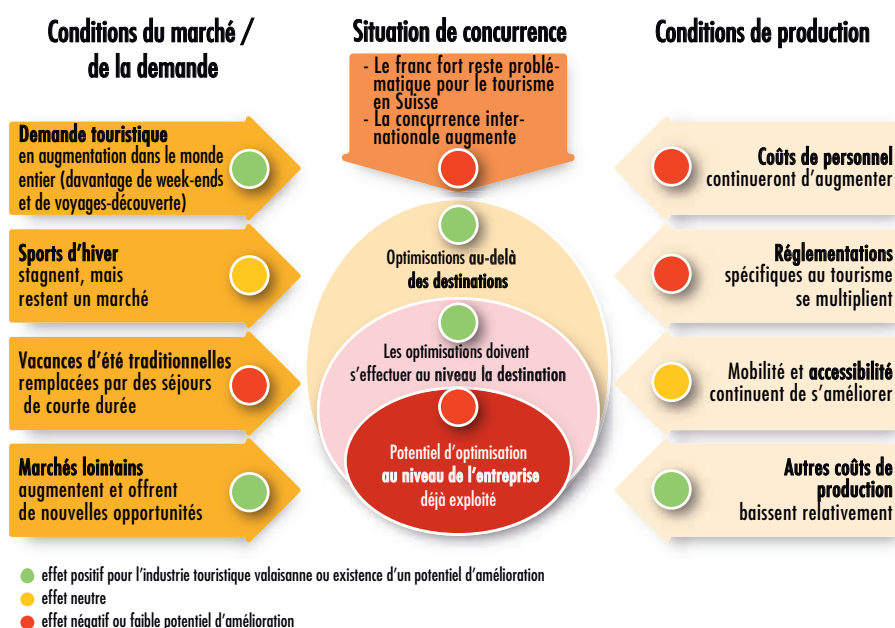
Aperçu récapitulatif

La figure ci-dessous représente schématiquement les commentaires précédents au sujet des modifications attendues de l'environnement économique: il en ressort que le tourisme pourra profiter de nouveaux débouchés grâce à l'accroissement général des parts de marché et à la forte augmentation de la demande asiatique et qu'en même temps, une diminution des autres coûts de production semble envisageable.

On peut se demander si ces opportunités suffiront à compenser la disparition des estivants traditionnels et à se positionner, malgré l'augmentation pérenne des dépenses de personnel et des réglementations, dans une concurrence internationale toujours plus vive.

La pression sur les entreprises touristiques demeure forte

Fig. 3 - Modifications attendues de l'environnement économique



Au vu de la situation de concurrence difficile et des perspectives plutôt négatives concernant les dépenses de personnel et les réglementations, la nécessité pour les entreprises de l'industrie touristique de procéder à des changements ces prochaines années reste très élevée.

On estime qu'au niveau des entreprises, la plupart des potentiels d'amélioration sont déjà pleinement exploités. Pour optimiser à l'avenir le rapport prix-prestation, il faudra avant tout des mesures interentreprises au niveau de la destination, voire au-delà.

2.2.2 - Adaptations stratégiques attendues de la part des acteurs

En réaction aux modifications de l'environnement économique décrites dans le chapitre précédent, on s'attend à ce que des adaptations structurelles importantes soient nécessaires et à ce que les acteurs relèvent en particulier les défis dans les domaines suivants :

- ▲ Offre et organisation
- ▲ Marketing et commercialisation
- ▲ Marchés

Les chapitres ci-après traitent brièvement de ces différentes attentes.

Offre et organisation

On prévoit que les acteurs du tourisme valaisan interviendront en particulier dans les domaines suivants, afin de réaliser les améliorations du rapport prix-prestation exigées par le marché:

- ▲ **Optimisation des domaines skiables** : pour rester compétitif au niveau international, la taille et l'attractivité des domaines skiables d'une part et l'accès facile au ski plaisir souhaité d'autre part sont extrêmement importants. On suppose donc que les grandes entreprises de remontées mécaniques envisageront davantage de fusions de domaines skiables et d'entreprises de remontées mécaniques, pour autant que des efforts raisonnables le permettent. Pour améliorer un accès aisé des hôtes aux pistes de ski et pour relever les défis logistiques dans les destinations, ces entreprises accorderont une importance toute particulière aux possibilités de ski-in/ski-out lors de la création de nouvelles installations de desserte. Par contre, dans les petits domaines skiables sans possibilités de fusion, on s'attend plutôt à un démantèlement ou à une orientation systématique de l'offre vers les besoins et la volonté de co-financement des propriétaires de résidences secondaires et des résidents.
- ▲ **Restructuration de l'hébergement** : suite à la limitation drastique de la construction de résidences secondaires, on verra probablement se développer de nouveaux modèles aussi bien dans l'existant que dans les nouveaux projets. Dans l'hôtellerie, on prévoit une polarisation vers les structures commercialisables au plan international (au min. 100 lits) ou vers le positionnement exclusif sur quelques marchés de niche. Concernant les appartements de vacances, on s'attend à une revalorisation générale du parc immobilier (rénovation suivie de la vente ou de la location commerciale par un seul et même prestataire) favorisée par les sociétés immobilières et par de nouveaux modèles de financement, ainsi qu'à une nouvelle diminution de la volonté des propriétaires de résidences secondaires de louer leur bien.
- ▲ **Verticalisation et extension de l'engagement de la communauté locale** : pour pouvoir proposer à l'année une offre intéressante à leurs hôtes et la vendre également sur les marchés internationaux, les entreprises touristiques solides tendront à compléter leur offre propre par une intégration verticale à des prestataires de tourisme global (hébergement, infrastructures, service par un seul et même prestataire). L'externalisation des coûts des infrastructures touristiques (bains, installations sportives, enneigement, pistes, etc.) aux communes progressera également. Pour créer de nouvelles sources de revenus communales, la réponse à la question d'une intégration adéquate des propriétaires de résidences secondaires et des habitants dans le financement des infrastructures touristiques sera déterminante.
- ▲ **Développement de produits pour les nouveaux clients** : la disparition des estivants traditionnels ne peut être compensée exclusivement par les résidents suisses de courte durée. Pour créer de nouveaux marchés et segments de clientèle en été, il faudra élaborer de nouvelles offres. La satisfaction des demandes des nouveaux clients sera au premier plan du développement de produits.

Mutation structurelle pour améliorer la prestation sans changement de prix

Mettre l'accent sur l'expérience client et le confort des hôtes

Marketing et commercialisation

L'évolution générale des marchés laisse supposer que la prospection de nouveaux clients dans les segments et marchés classiques restera difficile et que les destinations touristiques valaisannes devront prioritairement attirer les vacanciers européens amateurs de voyages découverte et de séjours de courte durée ainsi que les hôtes d'outre-mer amateurs de circuits découverte. A l'avenir, les aspects suivants du marketing et de la commercialisation gagneront probablement en importance :

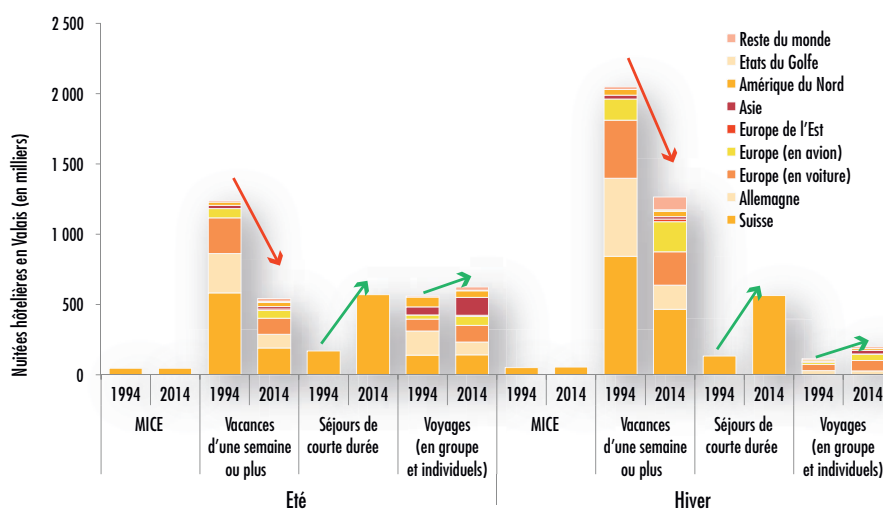
- **Renforcement du marketing expérientiel** : au lieu de proposer différentes parties d'une offre, l'expérience est mise en évidence comme un tout. Cela présuppose la création de structures d'offre et de commercialisation ainsi que de produits adéquats.
- **Plus forte implication des voyagistes** : en plus de la présence des différentes parties de l'offre sur les plateformes courantes de réservation, la commercialisation d'offres globales attractives par des voyagistes bien établis (tour-opérateurs) sur les marchés internationaux gagnera en importance.
- **Meilleure utilisation des liaisons aériennes** : pour améliorer l'accessibilité, notamment pour les hôtes de courte durée provenant des métropoles européennes, il serait souhaitable que l'aéroport de Sion soit optimisé comme place d'atterrissage pour les vols internationaux (en particulier les compagnies charter).
- **Exploitation des opportunités de la numérisation** : le développement d'Internet a fondamentalement modifié la commercialisation des services touristiques. Aujourd'hui déjà, la plupart des billets d'avion et des nuits d'hôtel sont réservés à court terme en ligne. Au cours des prochaines années, les exigences de perméabilité et de mise en réseau des systèmes, l'augmentation de la convivialité, l'analyse et l'utilisation des nombreuses données clients saisies, etc. gagneront en importance et seront complétées par de nouvelles possibilités technologiques.

Marchés

Comme par le passé et malgré les reculs observés ces dernières années, la demande provenant de Suisse et des marchés traditionnels européens (Allemagne, France, Royaume-Uni, Benelux, Italie) est cruciale pour la demande touristique en Valais et on part de l'idée que ces marchés resteront importants.

Exploiter la croissance générale de la demande des pays asiatiques et des Etats du Golfe

Fig. 4 - Marchés de provenance et champs d'activité du tourisme valaisan



Source : Estimation sommaire de BHP - Hanser und Partner AG

Compte tenu du comportement de demande prévu et décrit au Chapitre 2.2.1, on estime que sur les marchés proches (prioritairement en Suisse), la tendance visualisée dans le graphique précédent de remplacer les vacances d'une semaine ou plus par des séjours de courte durée perdurera. Dans l'environnement concurrentiel actuel, attirer à nouveau les vacanciers d'une semaine ou plus constitue un énorme défi.

Afin de compenser la baisse de la demande provenant d'Europe, les acteurs touristiques valaisans s'efforceront à l'avenir de répondre davantage à la demande croissante des pays asiatiques et des Etats du Golfe. Comme le Valais, avec son panorama de montagnes et de glaciers et les infrastructures existantes, dispose en principe de l'offre demandée par les touristes orientaux, il est probable que le succès sur ces marchés dépendra avant tout du type de regroupement de l'offre, du prix fixé pour les différentes parties de l'offre et des compétences dans la prospection du marché.

2.2.3 - Adaptations à la loi sur les résidences secondaires

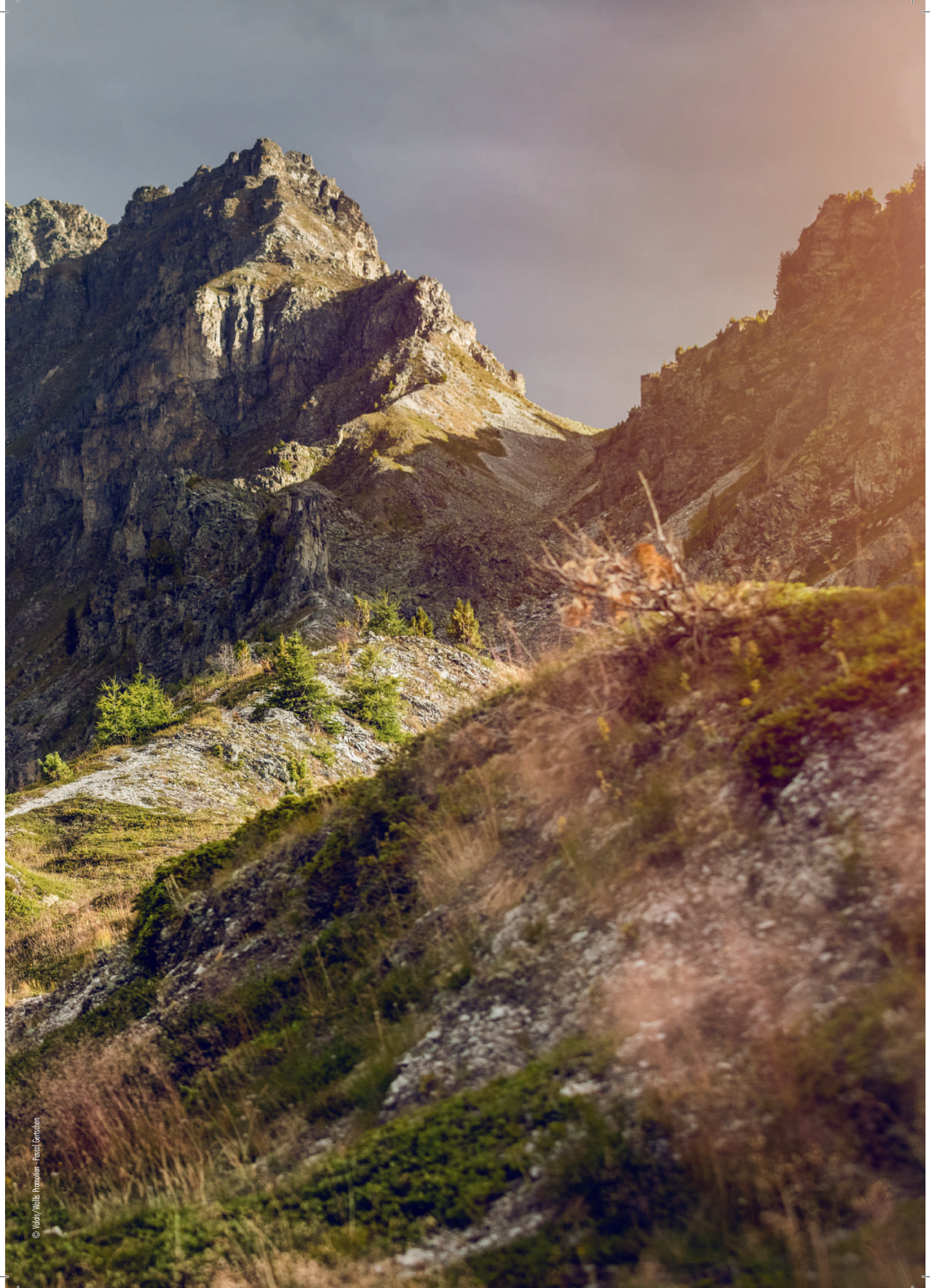
La loi sur les résidences secondaires limite les possibilités de construire de nouveaux logements de ce type. Cela a non seulement modifié les règles pour l'industrie du bâtiment et l'économie immobilière dans les stations touristiques, mais également obligé l'industrie touristique à s'adapter aux nouvelles conditions-cadres.

Actuellement, le financement des infrastructures touristiques (remontées mécaniques en particulier) est basé sur la fréquentation touristique, car les recettes proviennent avant tout de la vente de forfaits ou de billets d'entrées. Comme la fréquentation, qui dépend des résidences secondaires existantes, n'augmentera pas massivement, les stations touristiques ne peuvent dès lors s'appuyer que sur les stratégies ci-après pour garantir le financement des infrastructures touristiques :

- ▲ **Augmentation de la fréquentation par la construction d'établissements d'hébergement commerciaux :** au lieu d'attirer les nouveaux clients en construisant des résidences secondaires, on pourrait construire de nouveaux hôtels et villages de vacances. Contrairement aux résidences secondaires, les établissements d'hébergement commerciaux ont généralement l'avantage de bénéficier d'un taux d'occupation supérieur et ainsi d'afficher une fréquentation par lit nettement plus élevée que les résidences secondaires. Le défi à relever actuellement est toutefois de développer des projets d'hébergement rentabilisables, ce qui explique la création d'un petit nombre seulement de nouveaux établissements d'hébergement.
- ▲ **Augmentation du taux d'occupation du parc immobilier :** au premier abord, l'augmentation du taux d'occupation du parc immobilier semble prometteuse. Mais les expériences faites montrent que cela n'est pas si simple. Contrairement aux villages de vacances exploités commercialement (REKA, Hapimag, etc.), la location d'appartements de vacances représente jusqu'à présent pour les agences (Bas-Valais) une activité plutôt accessoire (l'activité principale étant l'intermédiation de vente). Pour augmenter significativement et sur toute l'année le taux d'occupation des appartements qui leur sont confiés, les agences devraient accorder davantage d'importance à la location, perfectionner leurs compétences en matière de marketing dans le domaine de la location d'appartements de vacances et contracter des partenariats ciblés avec des canaux de commercialisation bien établis. Une hausse du taux d'occupation par l'augmentation du taux de location est jugée difficile, car depuis la raréfaction de l'offre due à l'initiative sur les résidences secondaires, la logique du marché laisse plutôt supposer que les appartements existants prendront encore de la valeur et qu'un plus petit nombre sera mis en location. Par ailleurs, la limitation des appartements appartenant à des étrangers (Lex Koller) contribue également à un taux de location inférieur. Une augmentation du taux d'occupation des appartements existants grâce à une plus forte occupation par les propriétaires serait certes imaginable avec la création d'offres supplémentaires intéressantes. L'expérience montre cependant que l'utilisation de sa résidence secondaire par le propriétaire, outre l'offre sur place, dépend d'une multitude d'autres facteurs que les stations touristiques ne peuvent influencer (temps libre à disposition, durée du voyage, conditions générales de vie, offres attrayantes au domicile, etc.). Cela étant, on estime que par des mesures visant à augmenter le coût d'une non-occupation, ces appartements seront vendus à des propriétaires qui occuperont plus leur logement. Un taux d'utilisation plus élevé sera induit par ce changement de la structure des propriétés.
- ▲ **Financement des infrastructures touristiques par la répartition des coûts entre tous les bénéficiaires :** l'offre de résidences secondaires a été artificiellement réduite par la limitation des constructions, ce qui a généré une augmentation de la valeur des résidences secondaires (produit de luxe exclusif). Comme la valeur des résidences secondaires dépend aussi de l'attractivité des infrastructures touristiques et donc de l'attractivité de la destination, les propriétaires de résidences secondaires sont très intéressés par le maintien des infrastructures touristiques, si nécessaire même moyennant le prélèvement d'une « rente d'exclusivité ». Si l'on ne parvient pas à générer la fréquentation nécessaire au financement des infrastructures touristiques, il faudra donc examiner des modèles de financement alternatifs, qui prévoient la contribution des propriétaires de résidences secondaires. Si les contributions prélevées auprès des propriétaires de résidences secondaires sont systématiquement investies dans la garantie et le perfectionnement de l'offre touristique in situ, cela permettra de préserver l'attractivité de la destination et la valeur immobilière des résidences secondaires. Peut-être que les propriétaires de résidences secondaires seront incités à utiliser plus souvent leur logement (offre plus intéressante) ou à le louer à des tiers (répercussion des contributions supplémentaires sur les tiers) et que la fréquentation augmentera indirectement.

Tirer profit des nouvelles règles pour développer le tourisme





La politique du tourisme contribue à la prospérité du secteur touristique

3.1 - Vision

Le tourisme valaisan se caractérise par une multitude d'entreprises qui suivent leurs propres visions et stratégies. Alors que pour les organisations de gestion des destinations, l'augmentation de la notoriété et le renforcement de la destination sont au premier plan, la plupart des prestataires touristiques aspirent avant tout à optimiser leur bénéfice d'exploitation.

Il ressort de la stratégie de développement économique du Conseil d'Etat que l'Etat du Valais attribue au secteur touristique l'importance suivante:

Fig. 5 - Vision cantonale

Vision

Le Valais dispose d'un secteur touristique prometteur qui est un des fondements de l'économie valaisanne et qui permet de préserver la vie et le travail dans les vallées latérales.

Selon la vision ci-dessus, le secteur touristique en Valais doit pouvoir continuer à se développer et en particulier contribuer au maintien des activités économiques dans les vallées latérales. En l'occurrence, la croissance qualitative doit avoir la primauté sur la croissance quantitative, ce qui signifie que l'industrie touristique doit se développer avant tout grâce à l'amélioration de la productivité.

L'accent mis sur la croissance qualitative et sur l'augmentation de la productivité est déterminant, car ce n'est qu'ainsi que l'industrie touristique sera à même d'offrir des conditions de travail à long terme pouvant soutenir la comparaison avec les conditions de travail d'autres branches en Suisse. Cela est crucial pour que les indigènes considèrent à nouveau les entreprises touristiques comme des employeurs intéressants et pour que la jeune génération, qui bénéficie d'une bonne formation, reste dans les vallées.

3.2 - Objectifs de la politique du tourisme

Avec la politique du tourisme, l'Etat du Valais veut contribuer dans son domaine d'influence à ce que le secteur touristique puisse exploiter ses potentiels de manière optimale et mener les adaptations structurelles nécessaires. Pour ce faire, l'Etat du Valais a formulé les objectifs à atteindre et l'orientation générale représentés dans la figure ci-après pour une évaluation sur le plan de la politique sectorielle des attentes des acteurs touristiques.

En examinant de manière proactive et ciblée les défis à relever et en soutenant les solutions envisagées par le secteur du tourisme, l'Etat du Valais veut aider de manière proactive le secteur touristique à surmonter les défis structurels actuels, en particulier aussi à maîtriser les conséquences de l'initiative sur les résidences secondaires.

Amélioration des conditions-cadres de la politique du tourisme dans les politiques sectorielles concernées

Fig. 6 - Objectifs de la politique du tourisme selon les politiques sectorielles

Tâches de la Confédération	En collaboration avec d'autres cantons, le Valais s'engage de manière proactive au niveau fédéral pour améliorer les conditions-cadres du tourisme alpin.
Développement territorial	Le développement territorial du canton doit soutenir de manière proactive le renouvellement, la densification et l'adaptation structurelle du tourisme.
Promotion économique	La promotion économique cantonale donne des impulsions et met à disposition, avec des programmes d'encouragement et des plateformes communautaires (par ex. Valais/Wallis Promotion), des ressources pour surmonter les défis structurels.
Formation	Avec des offres de formation et de perfectionnement, l'Etat soutient les efforts déployés par le secteur touristique pour qualifier les collaborateurs et sensibiliser la population, en particulier la jeunesse.
Agriculture	La politique agricole du canton soutient l'exploitation des synergies entre l'agriculture et le tourisme.
Transports	Dans le développement des infrastructures de transport, le canton pondère équitablement les besoins du tourisme.
Culture	La politique de promotion culturelle du canton soutient l'exploitation des synergies entre le patrimoine culturel du Valais et le tourisme.
Financement du tourisme	Le Canton met à la disposition du tourisme des instruments qu'il adapte ou perfectionne pour financer les tâches publiques.

Ces points fort de l'engagement du Canton sont développés dans le chapitre suivant.

Une croissance qualitative

3.3 - Valeurs

La politique du tourisme cantonale s'appuie sur les principes retenus dans la «**Charte du développement durable**» approuvée par le Grand Conseil pour un développement à long terme et vise à promouvoir un **tourisme de qualité** dans le canton, conformément à la déclaration d'intention du législateur dans la loi sur le tourisme. En l'occurrence, les mesures proposées visent pour l'essentiel à augmenter la **valeur ajoutée** générée par la branche pour améliorer le bien-être et la **prospérité de la population**.

La politique du tourisme est basée sur les valeurs authentiques et le **respect de la nature et de l'environnement** en encourageant le **passage du tourisme de construction à un tourisme d'exploitation**.

Elle prend en compte les **nouvelles exigences et les nouveaux besoins des hôtes**, aussi bien du point de vue de la diversité et de la qualité que de la protection de l'environnement et de la sécurité. Un accent sera mis ici sur la mise en scène d'expériences et la création de chaînes complètes de valeur.

3.4 - Marque Valais

La marque Valais fait partie intégrante de la politique du tourisme

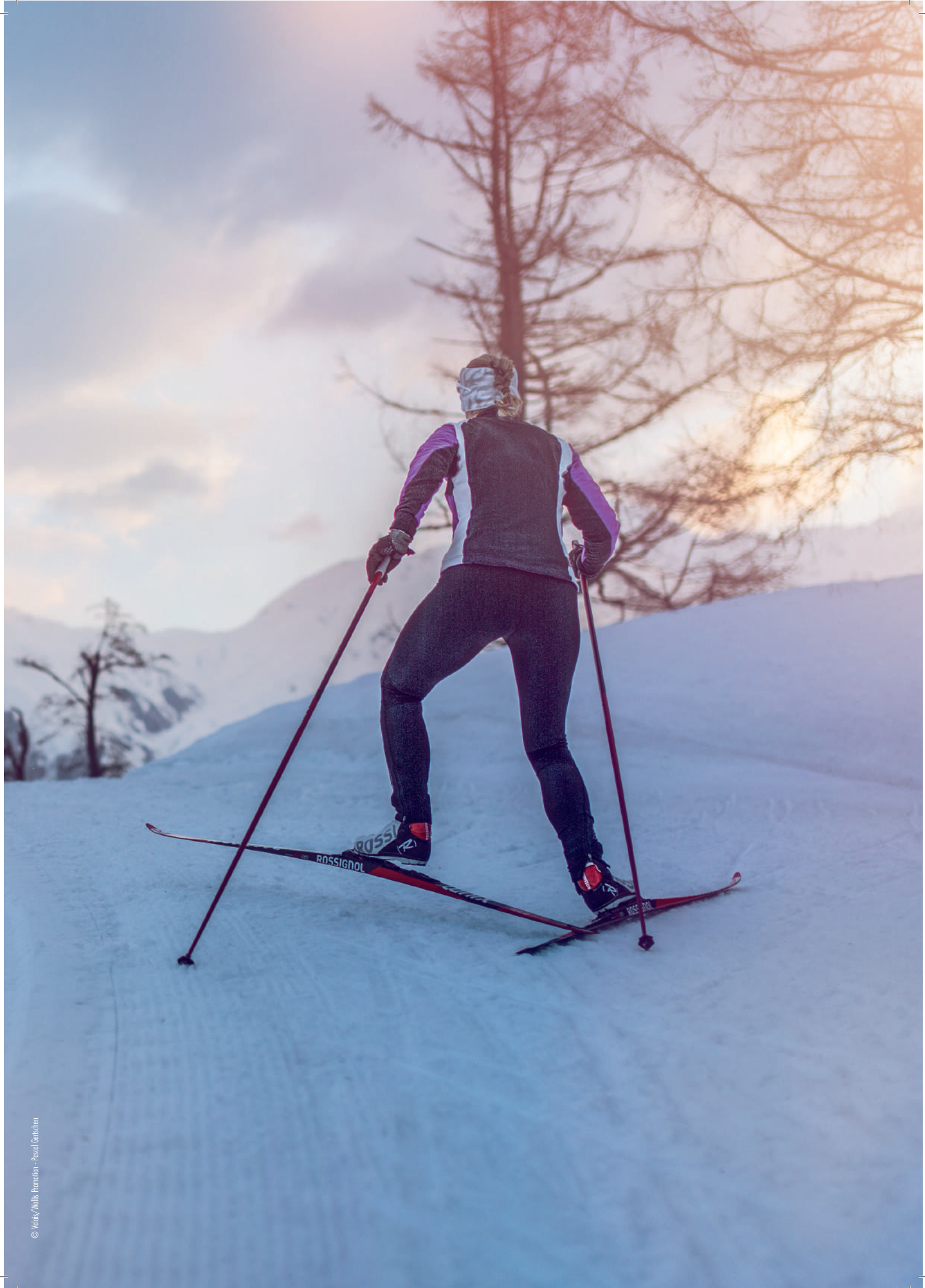
L'Etat considère la marque Valais (propriété du canton du Valais) comme le logo (texte et image combinés) officiel pour toutes les plateformes touristiques et les efforts largement influencés et soutenus par l'Etat.

Cette marque contribue à la promotion de la qualité des services et produits touristiques.



POINTS FORTS DE L'ENGAGEMENT POUR LES PROCHAINES ANNÉES





POINTS FORTS DE L'ENGAGEMENT POUR LES PROCHAINES ANNÉES

Il incombe en principe aux entreprises touristiques / à la branche touristique de relever les défis actuels et de développer le tourisme valaisan. L'Etat du Valais souhaite néanmoins continuer à soutenir la branche de manière proactive et au cours des prochaines années, il s'engagera ainsi dans les domaines thématiques suivants :

- **Maintien des sports d'hiver** en soutenant le renouvellement des installations dans les domaines skiabiles : comme les hôtes sont enclins à payer beaucoup plus pour les vacances de ski que pour les vacances d'été et comme nombre de destinations valaisannes disposent, vu leur altitude, d'un fort avantage concurrentiel en hiver, les sports d'hiver resteront très importants pour l'industrie touristique valaisanne, malgré la stagnation actuelle de la demande et une possible influence du changement climatique sur l'industrie touristique. Le canton du Valais possède six grands domaines skiabiles (plus de 0.5 mio de premiers passages) et dix de taille moyenne (100'000 à 500'000 premiers passages). Ces prochaines années, pour rester compétitifs en hiver, les grands domaines skiabiles et ceux de taille moyenne devront également investir massivement dans le renouvellement des infrastructures en montagne - car près de 60 % des installations de remontées mécaniques ont plus de 25 ans - et continuer à développer une offre qui soit en phase avec les tendances au niveau de la demande.
- **Promotion d'une occupation à l'année** par le développement de produits / expériences **pour l'été** (locaux ou entre destinations, comme par exemple les produits bike ou oenogastronomie) : avec la structure actuelle des coûts et des marges en Suisse, les hôtels ne sont pas viables avec les seuls sports d'hiver. Contrairement à nombre de leurs concurrents des Alpes autrichiennes ou du bassin méditerranéen, ils sont tributaires d'une occupation à l'année. Même si les efforts déployés au cours des dernières années montrent que le développement du tourisme estival en Suisse est difficile à cause d'une météo incertaine, il est crucial pour la viabilité des hôtels de poursuivre les investissements dans le développement d'offres estivales. Comme les tendances démontrent que la demande estivale émane de plus en plus des résidents et voyageurs de courte durée, les destinations disposant d'une forte part d'appartements de vacances devront aussi se préoccuper de la mise à disposition d'offres d'hébergement adaptées.
- **Flexibilité dans les réglementations** (bâtiments, personnel) : les réglementations se multiplient en permanence, que ce soit en matière de développement territorial, de lois sur le travail, de protection de l'environnement ou de résidences secondaires, etc. Par conséquent, le Canton doit veiller à ce que les réglementations ne représentent pas une charge excessive pour l'industrie touristique. Dès lors, les angles d'approche sont l'exploitation de la marge de manœuvre légale pour l'interprétation des réglementations en fonction de la situation, la prise en compte des intérêts touristiques lors de l'élaboration de nouvelles réglementations, la radiation rapide ou l'adaptation d'anciennes réglementations dépassées ainsi que la prise d'influence proactive sur la conception d'éventuelles réglementations nationales en rapport avec le tourisme de montagne.
- **Sensibilisation de la population (notamment de la jeunesse)** : la sensation de bien-être des hôtes en Valais dépend de l'offre des entreprises touristiques, mais aussi de la façon dont la population valaisanne accueille les hôtes. Le développement du tourisme n'est possible que si la population est favorable aux projets touristiques. La sensibilisation doit favoriser la prise de conscience de l'importance et des objectifs du tourisme par la population valaisanne et promouvoir l'hospitalité.

Les priorités d'action dans les différentes politiques sectorielles sont commentées aux chapitres suivants.

4.1 - Tâches de la Confédération

Les responsables du canton du Valais s'engagent au niveau fédéral pour l'amélioration des conditions-cadres du tourisme alpin en collaboration avec d'autres cantons alpins. Pour les prochaines années, il s'agit avant tout d'une collaboration active dans les domaines thématiques suivants :

Défense proactive
des intérêts

- **Loi sur les résidences secondaires et ordonnances y relatives** : la législation sur les résidences secondaires est entrée en vigueur au 1er janvier 2016. La loi prévoit une évaluation de l'impact quatre ans après sa mise en vigueur. Sur la base des expériences menées dans les stations touristiques au cours des prochaines années, il faudra tendre, dans le cadre de l'évaluation et des adaptations légales subséquentes, vers une nouvelle optimisation de la législation dans l'optique de l'industrie touristique valaisanne.
- **Harmonisation de la Lex Koller et de la loi sur les résidences secondaires** : la Lex Koller limite l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. La loi sur les résidences secondaires limite la construction de nouvelles résidences secondaires. Comme les appartements de vacances appartenant à des propriétaires étrangers ont tendance à être loués plus souvent et que la meilleure occupation possible des appartements de vacances est primordiale pour un développement touristique, les communes concernées par la loi sur les résidences secondaires devraient éventuellement bénéficier d'une abrogation de l'application de la Lex Koller. Par ailleurs, les définitions utilisées dans les deux législations pour les différents types d'hébergement et d'appartements devraient être harmonisées.
- **Législation sur le développement territorial, l'environnement et les constructions** : Beaucoup de dispositions déterminantes en matière de législation sur le développement territorial, l'environnement et la construction sont fixées au niveau fédéral. Ces règles affectent le tourisme dans la mesure où elles sont souvent formulées du point de vue des exigences des espaces urbains. Le canton du Valais va s'impliquer à l'avenir également afin que les besoins du tourisme de montagne soient pris en compte dans les domaines juridiques par une réglementation plus flexible.
- **Règles particulières pour les réglementations où le tourisme revêt une grande importance** : s'assurer que les intérêts du tourisme soient pris en compte dans les futures réglementations où il revêt une grande importance ou que des règles particulières s'appliquent aux communes touristiques. Il semble actuellement particulièrement important de suivre activement les évolutions dans les thématiques suivantes : implantation d'hôtels, droit du travail et CCT, emploi de réfugiés, recrutement de collaborateurs étrangers (mise en œuvre de l'initiative «Contre l'immigration de masse»).
- **Cofinancement des infrastructures de transport** : pour le développement du tourisme, notamment dans les régions périphériques économiquement faibles, il est important que les grandes stations touristiques soient bien desservies. Pour garantir le financement de l'extension des routes d'accès, les cantons alpins estiment qu'il serait souhaitable que ces routes soient nationalisées. Comme différentes routes menant aux destinations touristiques valaisannes remplissent les critères de la Confédération et figurent également dans le plan sectoriel, il est important que l'Etat du Valais s'engage dans ce but même si, pour l'extension du réseau des routes nationales, la Confédération tend actuellement à donner la priorité aux périmètres des agglomérations.

Par ailleurs, le canton du Valais s'engage avec d'autres cantons alpins pour que l'on continue de soutenir financièrement la mutation structurelle du tourisme alpin dans le cadre de la Nouvelle politique régionale et dans la même mesure qu'aujourd'hui.

INSTRUMENTS CANTONAUX ACTUELS

Autres :

- Interventions politiques au niveau du Parlement
- Travail conceptuel proactif au niveau technique / des autorités

4.2 - Développement territorial

Le développement territorial cantonal doit créer des conditions optimales pour que les destinations touristiques puissent constamment s'adapter aux besoins du marché grâce au renouvellement et à la densification des structures existantes et à la réalisation de nouveaux projets :

- ▶ en autorisant l'optimisation **des domaines skiabiles** (fusions, densification interne, ski-in/ski-out)
- ▶ en veillant, lors de l'établissement du plan directeur et de l'approbation du plan d'affectation des zones (PAZ), à ce que de nouveaux **projets d'hébergement** puissent être réalisés dans les destinations touristiques idéalement situées. Outre une intégration optimale de projet d'hébergement aux particularités naturelles locales, il s'agit également d'exploiter les synergies territoriales (combinaison des infrastructures et des offres touristiques).
- ▶ en veillant, lors de l'approbation du plan d'affectation des zones (PAZ), à ce que **les offres touristiques** actuelles puissent être adaptées aux modifications des besoins ou complétées et élargies.
- ▶ en stipulant, déjà lors de l'établissement du plan directeur, qu'il est **prioritaire de développer / d'adapter** les destinations touristiques existantes plutôt que d'en créer de nouvelles.
- ▶ en acquérant les compétences nécessaires pour participer **de manière proactive au développement des bases de la planification et des approches de solutions** et répondre aux besoins manifestes du tourisme.

INSTRUMENTS CANTONAUX ACTUELS QUI PRENNENT EN COMPTE LES OBJECTIFS DU TOURISME

- ▶ Concept cantonal de développement territorial
- ▶ Révision du plan directeur cantonal et de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire dans le cadre du projet «Développement territorial 2020»
- ▶ Coaching et conseil pour les questions d'aménagement du territoire dans les projets touristiques

4.3 - Développement économique

La promotion économique cantonale donne des impulsions et met à disposition des ressources pour relever les défis structurels avec des programmes spéciaux. Au premier plan, on trouve:

- L'encouragement des remontées mécaniques et de l'hébergement touristique pour faire face à la mutation structurelle grâce à des programmes spécifiques d'encouragement («Plan d'action pour l'hébergement touristique», «Politique de soutien aux sociétés de remontées mécaniques»).
- L'utilisation des possibilités de la Nouvelle politique régionale de la Confédération pour une aide financière ciblée aux investissements dans les projets touristiques.
- La création et le soutien de plateformes communautaires pour le développement et le transfert de connaissances.
- Le soutien aux efforts déployés par les entreprises touristiques ou les destinations en vue du renforcement de la coopération et de l'intégration.
- L'aide à la création de nouveaux produits touristiques à forte valeur ajoutée, avec des effets d'entraînement ou un caractère diversifié.
- La promotion de la qualité chez les prestataires de services touristiques.
- La sensibilisation d'un large public valaisan et notamment de la jeunesse aux défis du tourisme.

Donner des impulsions et mettre à disposition des ressources pour relever les défis structurels

INSTRUMENTS CANTONAUX ACTUELS

Lois et ordonnances :

- NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hébergement (2015)
- Loi sur la politique économique cantonale (2000), Ordonnance sur la politique économique cantonale (2000)
- Loi sur la politique régionale (2008), Ordonnance sur la loi sur la politique régionale (2009)

Autres :

- Stratégie de développement économique du Conseil d'Etat
- Plan d'action pour l'hébergement touristique
- Politique de soutien aux sociétés de remontées mécaniques
- Chambre valaisanne de tourisme: défense des intérêts
- Observatoire valaisan du tourisme recueil systématique, inventaire et mise à disposition des données importantes pour les acteurs touristiques

4.4 - Formation

Par des offres de formation et de perfectionnement ainsi que des programmes spéciaux, l'Etat soutient les efforts déployés par le secteur touristique pour la qualification des collaborateurs et pour la sensibilisation de la population. Pour ce faire, il mise surtout sur:

- La garantie d'une **offre de formation adéquate pour les différentes professions du tourisme** (formation professionnelle initiale, filière d'études bachelor et master à la HES-SO Valais/Wallis, master en études du tourisme de l'Université de Lausanne sur le site de Sion de la Fondation universitaire Kurt-Bösch).
- La garantie de conditions-cadres optimales pour le maintien ou le développement des écoles privées sur le territoire cantonal, notamment des deux écoles hôtelières privées reconnues (César Ritz Colleges Switzerland et Les Roches International School of Hotel Management).
- Le soutien aux activités de la branche pour la **formation continue des adultes** et le transfert ciblé de connaissances dans les thématiques spécifiques.
- Le soutien aux efforts consentis pour **augmenter l'attrait des professions du tourisme** et pour améliorer leur image dans la population.
- La priorité dans les écoles donnée aux **sports de montagne** par rapport aux autres sports avec des mesures incitatives pour leur pratique (par ex. camps, journées sportives en montagne, excursions, etc.).
- La meilleure intégration des thèmes spécifiques au tourisme dans l'enseignement à l'école obligatoire.

INSTRUMENTS CANTONAUX ACTUELS

Lois et ordonnances :

- Ordonnance concernant la loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (2011)
- Loi sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque (2007)
- Loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (2004)

Autres :

- Ecole professionnelle du Haut-Valais: spécialiste en accueil, cuisinier, commis de cuisine
- HES-SO Valais/Wallis - Formations: BSc. en tourisme, BSc. en hôtellerie, MSc. Global Hospitality Business, EMBA Hospitality Administration
- Master en études du tourisme de l'Université de Lausanne sur le site de Sion et recherche universitaire dans le domaine du tourisme
- Diverses filières de formation et de perfectionnement d'écoles hôtelières privées du degré tertiaire
- HES-SO Valais/Wallis - Recherche: Institut Tourisme

4.5 - Agriculture, nature et paysage

L'objectif de la politique agricole du canton est de favoriser la préservation d'un paysage touristiquement attractif, l'entretien des chemins et des bisses ainsi que la préservation des zones d'estivage si importantes pour les domaines skiables et de garantir l'accès du public aux paysages touristiquement attractifs.

En vue d'harmoniser de manière optimale la politique du tourisme et la politique agricole, les domaines thématiques prioritaires sont les suivants :

- **Prise en compte des aspects écologiques :** les réformes agraires les plus récentes mettent en évidence une volonté politique de mieux prendre en compte les aspects écologiques dans l'agriculture. A l'avenir, il faudra par exemple indemniser de manière ciblée les prestations visant à maintenir un paysage rural ouvert, à promouvoir la biodiversité et à préserver ou améliorer la qualité du paysage. Du point de vue touristique, il paraît important que ces paysages mis en valeur soient aussi accessibles à l'avenir, afin que les hôtes puissent jouir des espaces naturels et des biotopes. En l'occurrence, il faut se demander dans quelle mesure les entreprises touristiques pourraient fournir elles-mêmes une partie de ces prestations.
- **Infrastructures :** la politique structurelle agricole soutient les grands investissements pour desservir les zones d'estivage et les régions décentralisées, ainsi que pour construire des infrastructures en dehors de la zone à bâtir. Afin de préserver le paysage et de valoriser le mieux possible les fonds publics, il faut veiller à ce que les besoins touristiques soient pris en compte lors de la planification de telles infrastructures (par ex. routes également utilisables comme pistes de luge ou de trottinette) dans la mesure où les possibles synergies créées par l'utilisation partagée des infrastructures par l'agriculture et le tourisme sont exploitées.
- **Main-d'œuvre :** en hiver, de nombreux agriculteurs des régions de montagne travaillent aux remontées mécaniques ou comme professeurs de ski. Un entretien des surfaces à l'année (en été - pâturages et exploitation herbagère; en hiver - pistes) pourrait éventuellement désamorcer les conflits d'utilisation et augmenter la qualité des deux types d'utilisation. Il convient donc de se demander si la pensée agritouristique intégrée, déjà mise en pratique, pourrait trouver une place plus importante dans les structures des entreprises.
- **Agritourisme :** en Suisse, les réglementations sur l'agritourisme sont très restrictives et compliquent la création d'entreprises agritouristiques à forte valeur ajoutée. Comme le nombre d'alpages dédiés aux vaches laitières diminue constamment (entre 2004 et 2014, le nombre d'exploitations bénéficiant de contributions d'estivage pour les vaches laitières en Valais a passé de 129 à 56) et que nombre de bâtiments d'exploitation perdent leur fonction, il faut se demander si les dispositions relatives aux revenus accessoires dans l'agriculture ne pourraient pas être modifiées de sorte que les bâtiments des alpages déjà aménagés et souvent très attractifs pour le tourisme estival puissent être acquis par des non-agriculteurs et transformés en entreprises commerciales de restauration et d'hébergement.
- **Produits :** l'industrie agroalimentaire valaisanne produit un grand nombre de denrées alimentaires traditionnelles liées à la région (par exemple fromage à raclette, viande séchée, vin, pain de seigle, etc.) et offre également aux hôtes intéressés diverses possibilités d'expérimenter les sites de production. Pour beaucoup de voyageurs, les délices gastronomiques de la région font partie intégrante des vacances. Ce domaine recèle un énorme potentiel de valeur ajoutée lors d'une bonne collaboration entre l'agriculture et le tourisme. Avec la stratégie de la vigne au verre, les viticulteurs et les opérateurs touristiques ont déjà pu se rendre compte qu'une telle collaboration peut s'avérer très prometteuse. Pour mieux exploiter les synergies entre l'agriculture et le tourisme, il importe de continuer à soutenir la collaboration entre la production alimentaire et le tourisme par la sensibilisation de tous les acteurs impliqués.

Outre les zones utilisées pour l'agriculture, les espaces naturels et les paysages tels que les glaciers, les régions de haute montagne ou les deux parcs naturels constituent une ressource touristique importante. Dans le cadre de la coordination des différentes politiques sectorielles, le canton s'engage donc à soutenir la préservation de la diversité paysagère et la biodiversité par des mesures adéquates et à garantir l'accès du public aux paysages touristiquement attractifs.

INSTRUMENTS CANTONAUX ACTUELS

Lois et ordonnances :

- Loi sur l'agriculture et le développement rural (2007)
- Décision concernant la protection du site de Finges à Sierre, Salquenen, Varone et Loèche (1997)

4.6 - Transports

L'Etat du Valais a établi ses priorités pour le développement des infrastructures de transport dans le Concept cantonal des transports 2030. Pour la branche du tourisme, il est important, dans le développement des infrastructures de transport, que l'Etat veuille non seulement à répondre aux besoins de la population, mais également aux exigences de la branche. Cela signifie qu'au cours des prochaines années, il faut accorder l'importance requise aux thèmes suivants :

- ▲ Etude des possibilités d'augmenter le nombre de mouvements à l'aéroport de Sion grâce aux vols charter.
- ▲ Amélioration de l'offre dans le transport régional, compte tenu également des besoins touristiques.
- ▲ Extension de la cadence semi-horaire des transports publics de la ligne principale (Lausanne-Sion-Viège-Lötschberg / Berne) aux vallées latérales.
- ▲ Achèvement de l'autoroute du Rhône (route nationale A9) entre Brigue et Sierre.
- ▲ Intégration adéquate du chargement de véhicules au Lötschberg et à la Furka.
- ▲ Découplage de la mobilité douce touristique (par exemple vélo) du trafic normal et réalisation de réseaux inter-destinations de voies pour la mobilité douce touristique (chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre, circuits cyclotouristes, pistes VTT, sentiers-raquettes). La correction du Rhône va ouvrir de réels potentiels touristiques, qu'il conviendra d'exploiter.
- ▲ Aménagement complet du tunnel de base du Lötschberg pour augmenter les capacités.
- ▲ Soutien accordé aux projets novateurs permettant de nouvelles liaisons (comme par exemple l'interconnexion des chemins de fer alpins à voie étroite grâce à la construction d'un tunnel au Grimsel).

INSTRUMENTS CANTONAUX ACTUELS

Lois et ordonnances :

- ▲ Loi sur les transports publics (1998)
- ▲ Décision concernant les critères d'établissement des priorités pour la construction, la correction et la réfection des routes et des voies publiques (1993)
- ▲ Loi et règlement sur les itinéraires de mobilité de loisirs (2011)

Autres :

- ▲ Etablissement d'un plan directeur et programmes d'agglomération
- ▲ Concept des transports 2030
- ▲ Planification de l'autoroute A9
- ▲ Commande de prestations auprès des entreprises de transport concessionnaires

4.7 - Culture et patrimoine culturel

Le Valais dispose d'une culture vivante et d'un patrimoine culturel varié avec un fort potentiel touristique. Bien que nombre de manifestations culturelles, de curiosités, de musées, de coutumes locales, etc. enrichissent l'offre touristique dans les destinations valaisannes, les hôtes ne profitent guère de l'offre culturelle.

Dans le but d'exploiter les synergies possibles entre le tourisme et le patrimoine culturel, la commercialisation touristique d'une offre culturelle variée doit encore être renforcée par les destinations touristiques. Celle-ci doivent participer à l'intégration des différentes offres en sensibilisant tous les acteurs impliqués. Les organisations chargées de la promotion de la culture et du tourisme s'assurent que les informations sur l'offre culturelle sont diffusées de manière optimale en favorisant la collaboration entre les deux domaines.

Dans le cadre de la loi sur la promotion de la culture, la politique culturelle dispose, avec le «Fonds pour la promotion de manifestations culturelles», d'un instrument spécifique permettant également de soutenir les manifestations qui favorisent le développement d'un tourisme culturel en Valais. Dès lors, un soutien prépondérant est accordé :

- ▲ à un nombre limité et complémentaire d'événements culturels et artistiques majeurs dans divers domaines (musique, art du spectacle, littérature, etc.) qui attirent en Valais des artistes de renommée internationale générant ainsi un potentiel de développement pour le tourisme valaisan ;
- ▲ à la mise en valeur du patrimoine culturel et des traditions vivantes ;
- ▲ aux offres qui se focalisent sur l'expérience de l'art et de la culture en impliquant des artistes indigènes et d'autres artistes.

Une possibilité intéressante existe aussi lors de la réalisation en Valais de films qui mettent en scène les infrastructures touristiques et les beautés du paysage. Pour ces projets, on peut recourir aux ressources et compétences existantes des acteurs valaisans dans le domaine de la création cinématographique. Le canton s'efforce de promouvoir la réalisation de projets cinématographiques en Valais grâce à un système incitatif approprié.

Promouvoir la collaboration
entre la culture et le tourisme

INSTRUMENTS CANTONAUX ACTUELS QUI PRENNENT EN COMPTE LES OBJECTIFS TOURISTIQUES

Lois et ordonnances :

- ▲ Loi sur la promotion de la culture (1996)
- ▲ Règlement sur la promotion de la culture (2010)

Autres :

- ▲ La politique culturelle
- ▲ Fonds culture et tourisme

4.8 - Financement du tourisme

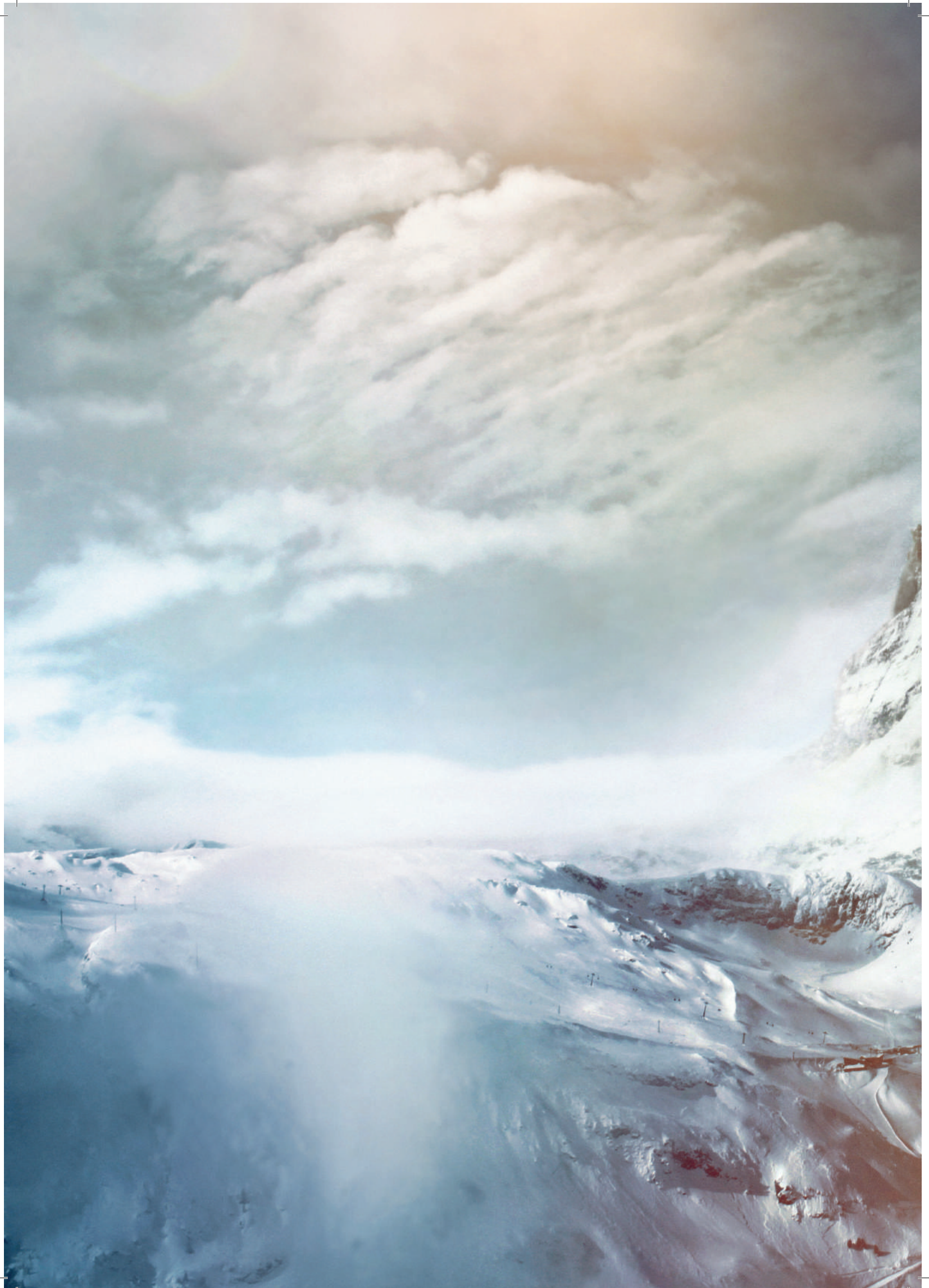
L'Etat du Valais met à la disposition du tourisme des instruments pour financer les tâches publiques et les développe régulièrement. Les principaux instruments servent :

- à financer **les prestations touristiques sur place**: la loi sur le tourisme autorise les communes à prélever des taxes touristiques (taxes de séjour, taxes de promotion touristique ou d'hébergement). En plus des informations et des animations pour les hôtes, ces taxes peuvent financer la construction et l'exploitation d'infrastructures touristiques de grande importance pour l'attractivité de la destination.
- à financer **les plateformes cantonales** qui fournissent des prestations communautaires dans les domaines du **marketing, de la recherche et du transfert de connaissances**. La condition pour que le canton participe à de telles plateformes est un engagement équitable de l'industrie touristique.

INSTRUMENTS CANTONAUX ACTUELS QUI PRENNENT EN COMPTE LES OBJECTIFS TOURISTIQUES

Lois et ordonnances :

- loi sur le tourisme (1996), ordonnance concernant la loi sur le tourisme (2014)
- ordonnance concernant une exonération de la taxe de séjour (1996)
- loi sur la politique économique cantonale (2001)
- ordonnance sur la création de la société de promotion du Valais (2012)





IMPRESSUM

Mandant	Canton du Valais
Exécution	La politique du tourisme a été élaborée par le canton du Valais en collaboration avec la Chambre valaisanne de tourisme.
Groupe de travail	Eric Bianco, chef du Service du développement économique (président du groupe de travail) Raymond Carrupt, président de la Chambre valaisanne de tourisme Pierre-Yves Délèze, secrétaire général du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire Luc Fellay, délégué du Comité de la Chambre valaisanne de tourisme Paul Schnidrig, vice-président de la Chambre valaisanne de tourisme Werner Zenhäusern, collaborateur scientifique du Service du développement économique Accompagnement: Sarah Schmid et Peder Plaz de BHP - Hanser und Partner AG
Publication	16 juin 2016
Identification des sources	Les sources, informations et contenus utilisés dans ce document ont été réunis avec le plus grand soin. Les arguments développés reposent en partie sur des hypothèses considérées comme plausibles, compte tenu du matériel disponible au moment des travaux. Les sources et les citations littérales utilisées sont indiquées. Afin de garantir une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension du texte, les concepts scientifiques et théoriques correspondant à l'état actuel des connaissances scientifiques ne sont pas explicitement référencés.

